

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 Novembre 2014 à 19 heures 00

Convocation du 6 novembre 2014.

Le 12 novembre 2014 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Alain VALLA, Maire.

Présents : M. Alain VALLA, Maire ; M. Erik VANNEAU, Adjoint ; M. Denis LALLEMAND, Adjoint ; M. Georges BOISSY, Adjoint ; Mme Annie PICCOTTI, Adjointe ; Mme Catherine BONHUMEAU, Adjointe ; Mmes Jacqueline LAFOSSE, Antonia GARCIA, Dominique GONZALVEZ, Agnès DE LA CRUZ, Estelle FOURNIER, Nadège KLEIN, Conseillères Municipales ; MM Jean-Marie GERARD, Eric MESLIER, Jean-Pierre CRETIN, Frédéric CAENEVET, Frédéric MEZZAPELLE, Stéphane DURAND, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Amandine GNEMMI.

Mme Antonia GARCIA est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique les modifications souhaitées par M. Frédéric Mezzapelle au procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2014 qui concerne le point 1 « Prescription de la révision du POS » et le point 6 «Projet Aquaponie ».

Le point 1 a été rectifié tel que demandé dans la question et la réponse du Maire en ce qui concerne le point 6 ; aucune modification au procès-verbal n'a été apportée, les précisions demandées par courrier sur les propos n'ayant pas été apportées.

Le procès-verbal du 18 septembre est entériné par 14 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

1. ADHÉSION AU GROUPEMENT DES COMMANDES D'ACHAT DE GAZ NATUREL :

Monsieur le Maire expose que la libération des marchés de l'énergie va progressivement supprimer l'accès aux tarifs règlementés de vente de gaz naturel pour les collectivités territoriales et implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du code des marchés publics.

C'est dans ce contexte qu'Energie SDED, Syndicat D'Energie de la Drôme, a constitué un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services associés. Il propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'assurer une maîtrise de ses consommations d'énergie.

Monsieur Stéphane Durand propose que la commune engage un programme sur les bâtiments publics afin de limiter les consommations qui s'élèvent à 70 000 euros environ sur l'année.

Monsieur Georges Boissy rappelle la mise en place des programmations des chaufferies Gymnase – Ecole qui a permis des économies importantes sur ces bâtiments.

M. le Maire considère que la commune doit poursuivre ses efforts, le projet de rénovation de l'école maternelle, ira dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 18 voix pour :

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et des services associés.

- ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque point de comptage.
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande.

2. PIMMS RHÔNE EYRIEUX :

Mme Catherine Bonhumeau, Adjointe, expose au conseil Municipal les conditions d'adhésion de la commune au Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) Eyrieux Rhône en 2011. Le coût annuel est de 2 euros/habitant soit 3700 euros pour la commune et en 2014, le PIMMS Rhône Eyrieux a enregistré pour la commune 35 passages de particuliers sur les 6 premiers mois. La commune finance depuis 2014 un centre social créé par la MJC Trois Rivières pour 10 000 euros/an. Compte tenu de ces éléments, elle propose à l'assemblée de dénoncer la convention en cours afin de ne pas renouveler d'adhésion de la commune en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (Mme Gonzalvez) :

- DÉCIDE de ne pas renouveler l'adhésion de la commune pour 2015 au PIMMS Rhône Eyrieux.
- CHARGE le Maire d'en informer le Président du CCAS de La Voulte sur Rhône.

3. CULTURE PROGRAMMATION 2015 :

M. Erik Vanneau, Adjoint, présente à l'assemblée la programmation culturelle 2015 telle qu'elle a été arrêtée par la Commission :

- 19 Janvier : Conférence par l'Université Populaire de l'Ardèche « Tours de France et Guerre 14-18 »
- 4 Février : Spectacle enfants « Ouille la terre », spectacle environnemental
- 27-29 Mars : Dans le cadre du 11^{ème} Festival des Rencontres autour du Livre :
 - 27 Mars : Pièce de théâtre « Moi qui est servi le Roi d'Angleterre », autofinancé par les Petites Envolées de Privas
 - 29 Mars : Salon des auteurs avec animations en cours de validation : QUID du lieu car sont annoncées les élections départementales ce même jour. Les jours précédents seront conduites des animations avec des auteurs, pour les enfants des écoles (2 jours d'animation)
- Week-end du 21 Juin : Fête de la Musique en partenariat avec la MJC avec ouverture à d'autres associations qui le souhaiteraient.
- 11 Juillet : Concert « Jeunes Talents » dans le cadre du Festival des Cordes en Balades.
- Juillet (Date à Définir) : Spectacle d'art et tradition du monde, dans le cadre du festival folklorique de Romans.
- Juillet-Août : Dans le cadre des villages de caractère (pour répondre à la charte des villages de caractères), inscription « aux cartes aux trésors », expositions à la Maison Valette, cinéma de plein air

M. Erik Vanneau annonce que la programmation peut être enrichie au cours de l'année par des spectacles que chacun d'entre nous aurait vu et apprécié et que nous souhaiterions proposer aux Beauchastellois.

Une subvention par le Conseil Régional est attribuée : 3000 euros pour les Rencontres autour du livre de 2014. Elle viendra compléter celle attribuée par la CAPCA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 18 voix pour la programmation culturelle 2015.

4. BULLETIN MUNICIPAL :

La Commission Culture a souhaité renouveler l'édition du Bulletin Municipal.

Il a pour objectif de proposer aux différentes commissions et aux associations du village de faire un article sur leur activité et programmation des manifestations. Il permet également d'annoncer l'implantation de nouveaux commerces, artisans, PME PMI et de faire un article spécifique sur l'activité d'une entreprise déjà implantée.

Il ne sera pas autofinancé par une régie publicitaire car la Commission Culture pense qu'il n'est pas opportun de solliciter les commerçants et les entreprises, compte tenu de la conjoncture économique (coût de l'encart publicitaire : de 80 à 150 €). Il est préférable de conserver cet éventuel budget pour des subventions d'associations.

Selon le nombre de pages, le coût unitaire du Bulletin est de 3.45 à 4.42 € (offert : un calendrier / agenda à insérer dans le bulletin).

Mme Estelle Fournier demande si les conseillers de l'opposition pourront disposer d'un espace dans le bulletin.

M. Erik Vanneau répond qu'il avait effectivement prévu cette disposition.

Un courrier a été transmis aux associations pour la remise des documents, date souhaitée : 1^{ère} semaine de décembre pour une distribution du Bulletin Municipal en Janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 18 voix pour la reconduction du Bulletin Municipal.

5. MODIFICATION TARIFICATION :

La Commission Culture souhaite que les tarifs des spectacles soient baissés par rapport aux années précédentes.

Nous devons par conséquent demander à la trésorerie de passer la valeur des tickets de 12€ à 4 €. Nous disposerons de carnets de tickets de 2, 4 et 8 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 18 voix pour la modification tarifaire.

6. ACHAT D'UN PETIT VÉHICULE UTILITAIRE :

M. Georges Boissy, Adjoint, propose, dans l'attente de la publication d'un appel d'offres et compte tenu des besoins du service technique, l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour un coût de 1500€ frais d'immatriculation 150 € et reprise Ford Transit 900 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, approuve cette acquisition.

7. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET GÉNÉRAL :

Recettes :

- Opération d'ordre pour amortissement des subventions d'équipement à inscrire pour 2000 € - art. 28041

- Augmentation de l'excédent antérieur reporté (reprise de l'affectation du budget assainissement devenue inutile puisque transfert à la CAPCA) : art. 002 : + 10761 €
- Remboursement sur rémunération du personnel : art. 6419 : + 800 €.

Dépenses :

- Subvention d'équip. CAPCA /Assainissement : art. 2041512 : + 2000 €
- Personnel non titulaire : art. 6113 : + 18761

Recettes totales : 20761 €

Dépenses totales : 20761 €

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Mme Annie Piccotti, Adjointe, présente au Conseil Municipal les demandes des associations examinées par la Commission des Finances :

- L'Association Absolument Beauchastel qui a sollicité une subvention pour son exposition sur la 1^{ère} Guerre Mondiale.
La Commission a considéré que l'Association Absolument Beauchastel devait avoir 1 année d'existence pour obtenir une subvention, à revoir donc au budget 2015.
- L'Association communale de chasse a sollicité une subvention de 1000 € pour aménager un local.
La Commission précise que 300 € sont alloués à l'ACCA et 300 € à l'Association départementale de chasse. Le budget ne permet pas d'autres subventions.
Madame Estelle Fournier fait remarquer que les 2 associations sont indépendantes, et que s'il reste de l'argent, il doit être utilisé.
Le Maire relève la manque de précisions sur le bâtiment privé à aménager ainsi que sur l'utilisation des 1000 € demandés.

Le Conseil Municipal rejette cette demande par 13 voix contre et 5 abstentions.

- Collège Les 3 Vallées pour les élèves de Beauchastel (activité à la MJC de Livron) 103 € 61 élèves renouvelable chaque année.

Le Conseil Municipal vote la subvention au Collège Les 3 Vallées, soit 103 € par 18 voix pour.

- SPA demande 150 € : Refus car la Commune verse déjà une participation à cette association.

9. ALLOCATION INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU COMPTABLE :

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à M. PINOLI Paul-Marie, comptable du Trésor, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Mme Estelle Fournier souhaite savoir si une demande préalable a été adressée au comptable.

M. le Maire indique que M. le comptable du Trésor est en poste depuis plusieurs années, il a accepté cette mission dès son affectation. Il a récemment envoyé un courrier pour connaître notre décision. Le principe doit être délibéré suite au renouvellement des assemblées délibérantes.

Mme Estelle Fournier souhaite connaître le détail de la ligne budgétaire correspondante ainsi que le mode de calcul de cette indemnité.

Le décompte est présenté, ainsi que le mode de calcul.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable du Trésor par 16 voix pour et 2 abstentions.

10. CORRESPONDANT LOCAL DÉFENSE NATIONALE :

M. le Maire en accord avec le Bureau Municipal propose la candidature de Mme Agnès DE LA CRUZ.

Le Conseil Municipal approuve cette désignation.

11. AVENANTS POUR AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON EN LIEU D'EXPOSITION :

M. Denis Lallemand, Adjoint délégué aux travaux, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant N°1 pour l'aménagement d'un lieu d'exposition et point information au vieux village Lot N°5 Menuiseries extérieures et intérieures.

Cet avenant concerne des travaux pour la mise en valeur d'un ensemble fenêtre à meneaux en pierre de taille, masqué par une contre-cloison et par l'enduit de façade recouvrant à la suite de la démolition des cloisons et contre-cloisons. Cet ensemble a fait l'objet d'une demande de devis auprès de l'entreprise de menuiserie pour fixer 4 châssis fixes sur l'ensemble. Cette demande de mise en valeur de l'ensemble fenêtre à meneaux a été demandée par le maître d'ouvrage sur les conseils du maître d'œuvre et de l'architecture des bâtiments de France.

Les travaux supplémentaires pour l'entreprise RAMB MENUISERIE, titulaire du Lot N°5 Menuiseries, représentent un coût total de 1250 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- APPROUVE l'avenant N°1 tel que présenté pour des travaux supplémentaires représentant un coût de 1250 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 dans les conditions exposées ainsi que tout document utile à la réalisation de cette opération.

M. Denis Lallemand, Adjoint délégué aux travaux, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant N°2 pour l'aménagement d'un lieu d'exposition et point information au vieux village, lot N°1 Maçonnerie.

Cet avenant concerne des travaux pour renforcement de trois linteaux dégagés, masqués par le plancher en bois d'origine. Ces travaux comprennent la reprise de deux linteaux pierre fissurés par l'intermédiaire d'un contre-linteau en pierre avec agrafage de la pierre à la demande du bureau de contrôle. Ainsi que des travaux pour la mise en valeur d'un ensemble fenêtre à meneaux en pierre de taille, masqué par une contre cloison et par l'enduit de façade le recouvrant. A la suite de la démolition des cloisons et contre-cloisons, cet ensemble a fait l'objet d'une demande de devis auprès du maçon, comprenant le dégagement des enduits extérieurs, le débouchage des tableaux, le gommage et le nettoyage des pierres ainsi que le micro ravalement de l'ensemble, travaux de renforcement en béton du contre linteau.

Cette demande de mise en valeur de l'ensemble fenêtre à meneaux a été demandée par le maître d'ouvrage, sur les conseils du maître d'œuvre et l'architecte des bâtiments de France. Les travaux supplémentaires pour l'entreprise GRANGIER SECOVAL, titulaire du Lot N°1 démolitions maçonnerie, représentent un coût total de 8248.60 € HT soit, travaux en plus :

- Réalisation ouverture des meneaux en façade nord : 2528.40 € HT
- Reprise des linteaux d'ouvertures : 4593.20 € HT
- Mise en place d'un renfort de linteaux au-dessus du meneau à pierre à l'étage : 1127.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- APPROUVE l'avenant N°2 tel que présenté pour des travaux supplémentaires représentant un coût de 8248.60 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant N°2 dans les conditions exposées ainsi que tout document utile à la réalisation de cette opération.

12. RÉSEAU EAU POTABLE - STABILISATEUR :

La délégataire du service Eau potable, VEOLIA, a constaté un dysfonctionnement de cet équipement installé au Quartier Rely.

Un changement est nécessaire afin de rétablir le débit et assurer la sécurité sur les bornes incendies. Le devis s'établit à 5321.82 €.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, approuve ces travaux qui seront imputés sur le budget Eau de la Commune.

13. TRAVERSÉE DU VILLAGE : AMÉNAGEMENT RD 86 :

M. le Maire propose au Conseil Municipal que ce sujet de la sécurité dans la traverse de l'agglomération soit mis à l'ordre du jour d'une commission élargie travaux et urbanisme.

M. Frédéric Mezzapelle évoque l'arrêt des cars (face à la boulangerie) qui présente un caractère dangereux.

M. Denis Lallemand fait un récapitulatif des aménagements déjà réalisés pour renforcer la sécurité : bandes de circulation, feux tricolores, 2 radars pédagogiques, signalisation routière, repositionnement de panneaux.

M. Frédéric Caenevet propose la mise en clignotant des feux tricolores la nuit au carrefour Rely pour limiter les nuisances sonores des véhicules, à voir avec le service d'exploitation des routes.

M. Georges Boissy rappelle l'installation récente de quilles de protection en bordure RD86e afin de prévenir le stationnement gênant de véhicules et sécuriser les piétons.

14. PARKING RÉLY (EFITAM) : CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE :

M. Denis Lallemand, Adjoint, indique que suite à l'avis d'appel public à la concurrence, 8 plis ont été déposés dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à décider de convoquer 5 bureaux d'études pour avoir des précisions sur leurs dossiers.

Mme Estelle Fournier questionne sur l'accessibilité des habitants à ce parking et sur la nécessité d'y installer un réseau d'éclairage public. Il se dit que 60 % du personnel va quitter l'usine de Beauchastel, est-ce opportun dans ce contexte de maintenir ce projet ?

M. le Maire rappelle que ce projet répond à la demande de l'entreprise et des habitants du quartier qui ont tous des difficultés de stationnement. Il ne prendra pas le risque de ne pas répondre à cette situation conflictuelle qui concerne environ 170 emplois et considère comme déraisonnable de bloquer ce projet.

15. CONSTITUTION DE SERVITUDES SUR CHEMINS PUBLICS :

M. Georges Boissy, Adjoint délégué à l'Urbanisme, propose au conseil Municipal d'autoriser à titre précaire l'utilisation gratuite de la parcelle section AC n° 347, appartenant à la commune au droit de chaque propriété, soit :

- Pour M. Emile CORDIER (propriétaire AC 140 et AC 346) : sur une longueur de 17.77 m²

- Pour M. Brice JULLIEN (propriétaire AC 141) : sur une longueur de 29.99 m²
- Pour M. René REY (propriétaire de AC 142) : sur une longueur de 14.72 m²
- Pour M. DE LA CRUZ (propriétaire AC 143) : sur une longueur de 17.56 m².

Etant précisé qu'une largeur de 3 mètres à partir de la limite de la parcelle AC 351 (appartenant à la Société Nationale des Chemins de Fer français) ne pourra être utilisée et devra être constamment libre de toute occupation. L'espace concédé pourra être clôturé par une clôture démontable qui devra être agréé par la Mairie.

Cette autorisation sera concédée pour une durée expirant en même temps que le mandat communal actuel, soit au plus tard au cours de l'année 2020, ou en cas de démission du conseil municipal actuel. Toutefois, cette autorisation pourra être révoquée purement et simplement sans formalité préalable en cas de nécessité technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour,

- ADOPTE la résolution présentée.

- CONFÈRE tous pouvoirs à M. le Maire à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution.

16. DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser ce diagnostic par le service de la Gendarmerie. Il indique les vols avec effractions commis récemment à la MJC, à la piscine et à la Maison des Associations pour les bâtiments publics mais aussi chez des particuliers, les incivilités et dégradations de biens publics aux abords de la Salle des Fêtes.

L'objectif de ce rapport est de proposer l'installation d'un système de vidéo-surveillance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette démarche.

17. MOTION POUR TRANSFERT DE LA DGF AUX INTERCOMMUNALITÉS :

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter la motion communiquée par M. le Sénateur Genest, Président des Maires Ruraux de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour et 2 abstentions adopte la motion présentée et affirme :

- Son opposition ferme au transfert des dotations aux communes vers les intercommunalités
- Son rejet d'une mise sous tutelle de communes par les intercommunalités
- Son attachement à la libre administration communale
- Sa crainte sur l'effective application d'une solidarité financière de la part des intercommunalités où le poids des communes rurales est de plus en plus réduit.
- Sa volonté d'un meilleur fonctionnement de l'action publique qui passe par la péréquation
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles comme la réforme de la DGF, avec une simplification et une plus grande équité entre les communes.
- S'associe solidairement à la démarche des élus et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux.

La séance est levée à 22h30.